

nelle et un poste avancé de l'Empire (1). C'était comme une armée, établie à demeure auprès des Gaulois pour les surveiller et repousser leurs agressions à la moindre menace. Mais les habitants de Narbonne n'étaient pas seulement chargés de défendre leurs murailles ; ils étaient encore obligés par leur formule de fournir, lorsque le sénat ou le préteur l'ordonnait, un contingent déterminé d'hommes et d'argent (2). Narbonne était donc à la fois, pour nous servir d'une expression de Tite Live, une citadelle (arx) élevée sur les frontières des Gaulois (3), et une sorte de pépinière où Rome avait transplanté ses enfants les plus pauvres pour augmenter leur race (4) au milieu du territoire conquis. Double but des colonies que notre savant confrère, M. Antonin Macé, a pleinement mis en lumière dans son livre des lois agraires chez les Romains.

Ainsi le résultat de la Formule avait été de remplir la province d'une grande variété de races (5). A côté des vaincus et pour les observer et les contenir étaient venus se placer les colons romains de Narbonne ; Marseille, cette antique alliée de la République, étendait sa domination sur tout le littoral entre le Rhône et le Var ; la garnison romaine d'Aquæ Sextiæ (Aix) tenait en respect les Salluviens, déjà plus civilisés que les autres tribus gauloises ; puis au nord les Cavares, les Voconces et les Allobroges encore tout frémissant de leurs défaites, commençaient à subir la domination étrangère. Au milieu de toutes ces populations diverses venaient se mêler une foule de publicains et de négociants romains ou italiens, troupe avide qui ne cherchait que ses intérêts, mais qui en

(1) *Cic. pro Fonteio*, 3.

(2) *Liv. xxvii*, 9.

(3) *Arcem suis finibus impositam. Liv. x*, 1.

(4) *Stirpis augendæ causa Liv. xxvii*, 9 ; Cf. M. Macé, p. 440 et suiv.

(5) *Cic. pro Fonteio*, 2.